

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de *Catalo.*

Registre *1^{er}*

N^o *12*

SIGNALEMENT.

Le *M^r Spinasse Antoine*
remouleur
nati *d'Autignac*
demeurant à *Autignac*
allant à *Mataro*
âgé de *18* ans, taille d'un mètre
60 centimètres

cheveux *bruns* front *large*
sourcils *bruns* yeux *bruns*
nez *moyen* bouche *moyenne*
barbe *naissante* menton *rand*
visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS.

une cicatrice sur
l'oreille droite

PIECES DEPOSÉES :

la somme de 100

Fait à *Avignon* le *10* *juin* 184*1*

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :



L'an mil huit cent cinquante et un le vingt six août
 Nous Maire de la commune d'Antignac, en son
 Conseil Municipal, Département de l'Ardèche, Certifions
 à qui de droit, que le sieur Espinasse Antoine,
 agi de dix huit ans, cultivateur domicilié avec
 ses père et mère au Village de Daut, son Père
 la commune d'Antignac, fils Legitime d'Antoine Espinasse
 et de Jean Marlier, Suppléant au Maire, à
 l'origine de bonne conduite et qu'il ne nous
 est parvenu aucun fait contre lui, le
 sieur Espinasse, de se rendre en Espagne
 pour y exercer le commerce de Demouture d'acier
 sous le nom de M. de Parapluie, En conséquence
 Je supplie Monsieur le Préfet de vouloir bien
 lui faire délivrer son passeport. Le Maire
 de la commune d'Antignac, fils Legitime de
 son père et a signé avec nous, ainsi que son
 adjoint. Fait à Antignac le 26 août 1851.

Exp. D. 18 ans - Délivré à Antignac le 26 août 1851
 Charles 1er rue de - son père - Edmond M...

Charles 1er
 rue de
 son père
 Edmond M...

Espinasse père
 Espinasse

Vu au Sous Préfet
 à Montbrun, le 1^{er} Septembre 1851.

Le Sous Préfet
 J. M...



GEMETIC